

## Conseil Municipal du 26 Mai 2014

### Compte-rendu.

**Conseillers Municipaux** : Effectif : 39 ; Présents : 33 ; Pouvoirs : 6 ; Absents : 0.

**L'AN DEUX MILLE QUATORZE, LE VINGT SIX MAI 2014, A DIX HUIT HEURES,**  
LE CONSEIL MUNICIPAL S'EST REUNI EN L'HOTEL DE VILLE SOUS LA  
PRESIDENCE DE M. Eric LE DISSES, MAIRE, PAR SUITE DE CONVOCATION EN  
DATE DU 12 MAI 2014.

**ETAIENT PRESENTS** : MMES, MM. LE DISSES Eric, Maire, ROCCARO Lorenzo,  
COLIN Patricia, BIOLLEY Claude, PRADEL Véronique, BONTOUX Dominique,  
AGULLO Pascal, CUDENNEC Odile, LO IACONO Michel, BRAVI Fabien, BRIERE  
Isabelle, CANTO Bernard, ROS Marie-Rose, Adjoint, PONTOUS Guy, MATTEONI  
Guy, ANDRE Antoine, POMMIER Jocelyne, CHARVOT-ISNARD Jeanine, GOELZER  
Martine, VILORIA Patrick, SUCCAMIELE Nathalie, BAUMULLER Yves, LAVIE  
Laurent, PANAGOUDIS Grégory, GRENOY Stéphanie, AMODRU René, MANFREDI  
Pierre, SAID Jacqueline, BLESSEMAILLE Monique, LANTERMO Christiane,  
GOMEZ Vincent, TORNAMBE Joseph, SUIRE VINCIGUERRA Catherine, conseillers  
municipaux.

**ABSENTS :**

**ONT DONNE POUVOIR** : GUIOT Robert à LE DISSES Eric, LANCIAL Florence à  
ROCCARO Lorenzo, MOMPRIVE Claudette à COLIN Patricia, DELOURS Dominique  
à BIOLLEY Claude, SINOPOLI Emmanuelle à PRADEL Véronique, ARAKELIAN  
Rémy à BONTOUX Dominique.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : PANAGOUDIS Grégory.

### Ouverture de la séance : 18h00

- Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.
- Il donne lecture des pouvoirs qui lui ont été remis.
- Le conseil désigne Monsieur Grégory PANAGOUDIS en qualité de secrétaire de séance.
- Le Secrétaire de séance donne lecture des Décisions du Maire prises depuis le Conseil Municipal du 30 avril 2014 :

N°S DATE	OBJETS
176 13/05	S.J.R.A. / BATIMENTS COMMUNAUX MISE A DISPOSITION D'UNE SALLE A L'ASSOCIATION ESPACE

	PEDAGOGIE ET FORMATION FRANCE
<b>177</b> <b>13/05</b>	<b>S.J.R.A. / BATIMENTS COMMUNAUX</b> MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL A L'UNION NATIONALE DES ANCIENS COMBATTANTS INDOCHINE T.O.E. ET AFRIQUE DU NORD (U.N.A.C.I.T.A.)
<b>178</b> <b>13/05</b>	<b>S.J.R.A. / BATIMENTS COMMUNAUX</b> MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL A L'ASSOCIATION POUR LE DROIT A L'INITIATIVE DES JEUNES ENTREPRENEURS (A.D.I.J.E.)
<b>179</b> <b>13/05</b>	<b>S.J.R.A. / BATIMENTS COMMUNAUX</b> MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL A L'ASSOCIATION ATELIER DU PATRIMOINE DE LA VILLE DE MARIGNANE
<b>180</b> <b>13/05</b>	<b>S.J.R.A. / BATIMENTS COMMUNAUX</b> MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL A L'ASSOCIATION FORME ET DETENTE
<b>181</b> <b>13/05</b>	<b>S.J.R.A.</b> AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC. ASSOCIATION MOTO CLUB DE L'ESTEOU
<b>182</b> <b>13/05</b>	<b>DEFENSE DE LA COMMUNE DE MARIGNANE</b> REQUETE DEPOSEE PAR LA SCI CASSIOPEE DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MARSEILLE
<b>183</b> <b>19/05</b>	<b>S.J.R.A. / BATIMENTS COMMUNAUX</b> MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL A L'ASSOCIATION A.D.D.A.P. 13 AU SERVICE DE LA COHESION SOCIALE 12 RUE HENRI BARRELET
<b>184</b> <b>19/05</b>	<b>S.J.R.A. / BATIMENTS COMMUNAUX</b> MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL A L'ASSOCIATION PLAN LOCAL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI DE MPM METROPOLE OUEST DENOMME PLIE MPM OUEST
<b>185</b> <b>19/05</b>	<b>S.J.R.A. / BATIMENTS COMMUNAUX</b> MISE A DISPOSITION A L'ASSOCIATION IL Y A LES BONS LES MAUVAIS ET LE RESTE
<b>186</b> <b>19/05</b>	<b>S.J.R.A.</b> APPARTEMENT SIS GROUPE SCOLAIRE DU CARESTIER. RUE GEORGES BIDAULT. MISE A DISPOSITION PRECAIRE A M ET MME ROMAN
<b>187</b> <b>19/05</b>	<b>S.J.R.A.</b> CONVENTION RELATIVE A L'UTILISATION DES LOCAUX DES EQUIPEMENTS SCOLAIRES HORS TEMPS SCOLAIRE PAR UN TIERS EXTERIEUR CONCLUE ENTRE LA REGION PACA ET LA VILLE DE MARIGNANE

Le procès-verbal du conseil municipal du 30 avril 2014 est adopté à l'unanimité (pour : 38).

**Puis, il est passé à l'étude des questions inscrites à l'ordre du jour.**

**LE CONSEIL,**

**DECIDE**, à l'unanimité (pour : 38), **DE PROCEDER**, par un vote à main levée après accord unanime du conseil municipal, à la désignation des représentants, titulaire et suppléant, de la commune au sein de la Commission locale d'évaluation des transferts de charges, instaurée par délibération du 25 avril 2014 du Conseil de Communauté de Marseille Provence Métropole.

**REPRESENTANT TITULAIRE :**

Se présente **M. Eric LE DISSES**

**VOTE :**

POUR : 31

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 7

SUFFRAGES EXPRIMES : 31

MAJORITE ABSOLUE : 16

**M. Eric LE DISSES** ayant obtenu 31 voix, **est ELU** à la majorité absolue des suffrages exprimés.

**REPRESENTANT SUPPLEANT :**

Se présente **M. Guy PONTOUS**

**VOTE :**

POUR : 31

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 7

SUFFRAGES EXPRIMES : 31

MAJORITE ABSOLUE : 16

**M. Guy PONTOUS** ayant obtenu 31 voix, **est ELU** à la majorité absolue des suffrages exprimés.

**DIT QUE** les représentants de la commune au sein de la Commission locale d'évaluation des transferts de charge sont donc :

Titulaire : **M. Eric LE DISSES**

Suppléant : **M. Guy PONTOUS**

**DECIDE**, à l'unanimité (pour : 38), **DE PROCEDER**, par un vote à main levée après accord unanime du conseil municipal, à la désignation d'un membre du conseil pour siéger au conseil de surveillance de la société aéroportuaire de Marseille-Provence, en qualité de censeur.

Se présente **M. Laurent LAVIE**

**VOTE :**

POUR : 31

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 7

SUFFRAGES EXPRIMES : 31

MAJORITE ABSOLUE : 16

**M. Laurent LAVIE** ayant obtenu 31 voix, **est ELU** à la majorité absolue des suffrages exprimés, en qualité de censeur auprès du conseil de surveillance de la société aéroportuaire Marseille Provence.

*Arrivée de Monsieur Joseph TORNAMBE à 18h08.*

**DECIDE**, à la majorité (pour : 35 ; contre : 0 ; abstentions : 4, Mmes. M. LANTERMO, GOMEZ, TORNAMBE, SUIRE-VINCIGUERRA), **D'APPROUVER** l'avenant n°1 à la convention d'OPAH RU du centre-ville de Marignane avec la CUMPM, le Conseil Général, le Conseil Régional et l'Agence de Santé PACA, portant sur l'extension du périmètre d'intervention de l'OPAH RU, **D'AUTORISER** le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

**PREND** acte du bilan de la politique foncière menée par la Commune et l'EPF-PACA, au titre de l'année 2013.

- Montant des acquisitions 2013 : 355 720 €
- Montant des cessions 2013 : 176 700 €
  
- Montant des acquisitions réalisées par l'EPF –PACA : 244 000 €.

**DECIDE**, à la majorité, (pour : 38 ; contre : 0 ; abstentions : 1, Mme SUIRE-VINCIGUERRA) dans le cadre d'une procédure de bien vacant engagée pour l'immeuble cadastré section AN n°413, d'une surface au sol de 25m<sup>2</sup>, situé 34 rue Victor Hugo, **DE PRENDRE** toute mesure, en application de l'article L.1123-1 du code général de la propriété des personnes publiques, afin de faire cesser l'état de bien sans maître portant sur l'immeuble précité pour lequel les contributions foncières n'ont pas été acquittées depuis plus de 3 ans, **DE S'APPROPRIER** ce bien dans les conditions prévues par les textes en vigueur, afin de compléter la maîtrise foncière des îlots de l'hyper centre, **DE CHARGER** Monsieur le Maire de prendre l'arrêté d'incorporation de cet immeuble dans le domaine communal et de l'autoriser à signer tout document et acte nécessaires à cet effet.

**DECIDE**, à la majorité, (pour : 38 ; contre : 0 ; abstentions : 1, Mme VINCIGUERRA) , dans le cadre d'une procédure de bien vacant engagée pour l'immeuble, en très mauvais état, cadastré section AN n° 347, d'une surface au sol de 39 m<sup>2</sup>, situé 10 rue Cavaillon, **DE PRENDRE** toute mesure, en application de l'article L.1123-1 du code général de la propriété des personnes publiques, afin de faire cesser l'état de bien sans maître portant sur l'immeuble précité pour lequel les contributions foncières n'ont pas été acquittées depuis plus de 3 ans, **DE S'APPROPRIER** ce bien dans les conditions prévues par les textes en vigueur, afin de compléter la maîtrise foncière des îlots de l'hyper centre, **DE CHARGER** Monsieur le Maire de prendre l'arrêté d'incorporation de cet immeuble dans le domaine communal et de l'autoriser à signer tout document et acte nécessaires à cet effet.

**DECIDE** à la majorité (pour : 35 ; contre : 0 ; abstentions : 4, Mmes. M. LANTERMO, GOMEZ, TORNAMBE, SUIRE-VINCIGUERRA), dans le cadre de l'aménagement du cœur de ville, **DE REALISER** une fresque sur la totalité de la façade Est de l'immeuble (fonds servant) appartenant à Monsieur et Madame NEGADI, le bâti communal existant sur la parcelle AM n°23 ayant été démoli pour aménager le carrefour Marius Ruinat/Donat Petenatti, prévu au PLU, **DE CONSTITUER** une servitude au profit de la commune.

**DECIDE** à la majorité (pour : 35 ; contre : 0 ; abstentions : 4, Mmes. M. LANTERMO, GOMEZ, TORNAMBE, SUIRE-VINCIGUERRA), **DE PROCEDER** au déclassement d'une emprise de terrain de 44 m<sup>2</sup> du domaine public communal dans son domaine privé, **D'ECHANGER** ensuite, sans soulte, l'emprise de terrain de 44 m<sup>2</sup>, appartenant à la Ville, contre une surface de 4 m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle cadastrée section BO n° 242, appartenant à la copropriété «Le Privilège», représentée par MARINE IMMOBILIER, syndic dûment mandaté par Assemblée Générale du 19 novembre 2013, **PRECISE** que les frais notariés seront à la charge de la Ville, **CHARGE** l'Office Notarial de Marignane de la rédaction de l'acte.

**DECIDE** à l'unanimité (pour : 39) , **DE CONSTITUER** une servitude de passage à l'euro symbolique au profit de la Société Electricité Réseau Distribution France, sur la propriété communale cadastrée section CP n° 300, **CHARGE** l'Office Notarial de Marignane de la rédaction de l'acte à établir en double minutes avec le notaire d'ERDF, **PRECISE** que la Société d'Electricité Réseau Distribution France prendra en charge les frais notariés, **MANDATE** Monsieur le Maire pour signer tout document afférent à ce dossier.

**DECIDE** à la majorité (pour : 35 ; contre : 0 ; abstentions : 4, Mmes. M. SAID, BLESSEMAILLE, MANFREDI, AMODRU) **D'APPROUVER** le transfert de propriété du centre de transfert d'ordures ménagères sis à Ensues-la-Redonne, au profit de la CUMPM, dans le cadre de l'exercice de ses compétences, et ce, sans contreparties financières dans les

conditions de l'article L 5215-28 du CGCT, à raison de 1/8<sup>ème</sup> du terrain d'assiette et des aménagements de ce centre de tri, conformément à l'inventaire du tableau ci-dessous :

Section Cadastre	Numéro	Lieu dit	Superficie m <sup>2</sup>
B	77	L'Aiguille	3 450
B	78	L'Aiguille	1 650
B	627	Pas de la Fos	9
B	629	Pas de la Fos	1 282
B	631	Pas de la Fos	533
B	637	Pas de la Fos	265
B	643	La Damiane	52
B	645	L'Aiguille	27
<b>Superficie totale</b>			<b>7 268</b>

**DE MANDATER** Monsieur le Maire pour signer tout document afférent au dossier.

**DECIDE**, à la majorité (pour : 31 ; contre : 0 ; abstentions : 8 , Mmes. M. AMODRU, MANFREDI, SAID, BLESSEMAILLE, LANTERMO, GOMEZ, TORNAMBE, SUIRE-VINCIGUERRA) **DE CREER** deux emplois fonctionnels de Directeur Général Adjoint des Services, **D'APPROUVER** le tableau des emplois permanents de la collectivité, ainsi modifié, à compter du 1er juin 2014.

**DECIDE** à la majorité (pour : 37 ; contre : 0 ; abstentions : 2 , M. TORNAMBE, Mme SUIRE-VINCIGUERRA), **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire à recruter, en tant que de besoin, des agents non titulaires pour remplacer des agents momentanément indisponibles (fonctionnaires ou non titulaires) dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 1 de la loi du 26 janvier 1984.

**DECIDE**, à la majorité (pour : 37 ; contre : 0 ; abstentions : 2, M. TORNAMBE, Mme SUIRE-VINCIGUERRA), **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, à recruter, en tant que de besoin, des agents non titulaires pour faire face à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité dans les conditions fixées par les textes

**DECIDE**, à l'unanimité (pour : 39), **D'ACCORDER** la garantie financière de la Commune à hauteur de 45 % pour le remboursement d'un prêt PLS 2013 d'un montant de 1 300 000 €, d'un prêt complémentaire Phare d'un montant de 930 345 € et d'un prêt Phare réhabilitation d'un montant de 945 865 € souscrit par l'APEAHM auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ces prêts PLS 2013 et Phare sont destinés à financer la transformation du Foyer de Vie l'Envol en Foyer d'Accueil Médicalisé avec une extension et une mise aux normes des bâtiments situés la Plaine Notre-Dame, avenue Jean-Louis Calderon.

**DECIDE**, à la majorité (pour : 35 ; contre : 0 ; abstentions : 4, Mmes. M. GOMEZ, LANTERMO, TORNAMBE, SUIRE-VINCIGUERRA), **DE FIXER** comme suit les durées d'amortissement pour les biens et catégories de biens désignés ci-après :

Immobilisations	Durée	Article
Autres immobilisations incorporelles	2 ans	2088
Installations générales, agencements, aménagement divers Autres immobilisations corporelles	15 ans	2181

Les autres immobilisations restent amorties selon les durées définies par les délibérations N° 147 du 24/06/1996 et N° 355 du 17/12/2008.

**DECIDE**, à l'unanimité (pour : 39), : **D'ALLOUER** une indemnité de conseil au taux plein à Monsieur Philippe NICOLI, Trésorier Principal en place, en contrepartie des prestations de conseil, d'étude et d'assistance en matière budgétaire, financière et comptable, **PRECISE** que l'indemnité sera calculée en appliquant le barème en vigueur à la moyenne annuelle des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement, à l'exception des opérations d'ordre, et afférentes aux trois dernières années.

**Clôture de séance : 18h30**

**Le Maire,  
Eric LE DISSES.**